

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 décembre 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni, à l'espace Nino Ferrer, le 17 décembre 2020, après convocation légale, sous la présidence de M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

A l'ouverture de la séance étaient :

Présents :

M. Gilles BATAIL, Mme Patricia CHARRETIER, M. Paulo PAIXAO, M. Ali KAMECHE, M. Dominique MARC, M. Dominique THERAULAZ, Mme Nadine LANGLOIS, M. Alain SAUSSAC.

M. Alain MIRZA, M. Sylvain JONNET, Mme Audrey STEMPELL, M. Khaled LAOUTI, Mme Annie NIVERT, Mme Dina MARTINS, Mme Christelle RIBOUILLARD, M. Sosthène PALA MAWA, M. Victor GUERARD, Mme Janina LE PAPE, M. Antonio José SILVA DE CARVALHO, Mme Soraya DENNI, M. Sébastien MASSON, Mme Virginie RABREAU, M. Jérémy POUTEAU, M. Vincent BENOIST, Mme Laurence DELAPORTAS, Mme Sarah MACHROUH, M. Raphaël SEGERER, Mme Catherine DOMENECH, M. Wilfried DESCOLIS, Mme Patricia HALUSKA.

Absents excusés ayant voté par procuration en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Sylvie PAGES (pouvoir à M. Paulo PAIXAO),

Mme Françoise FOUQUET (pouvoir à Mme Patricia CHARRETIER),

Mme Natacha MOUSSARD (pouvoir à M. Ali KAMECHE),

M. Rodolphe CERCEAU (pouvoir à M. Dominique MARC),

Mme Sylvie SINIVASSIN (pouvoir à M. Wilfried DESCOLIS).

Observation de séance :

Le quorum étant atteint, M. Gilles BATTAIL, Maire, ouvre la séance à 18h58

M. Khaled LAOUITI quitte la séance après le point 2020-102 et donne pouvoir à Mme Audrey STEMPELL

M. Dominique MARC ne prend pas part au vote sur la délibération 2020-099.

M. BATTAIL : Bonsoir à toutes et à tous. Pardonnez-moi pour le retard de début de cette séance, il y a eu des échanges et digressions, mais après tout c'est ça aussi un conseil municipal. On peut aussi avoir des conversations en aparté et certaines que je viens d'avoir me paraissent extrêmement intéressantes, mais on aura sûrement l'occasion d'en parler à d'autres occasions.

Alors, on commence par l'appel.

M. Gilles BATTAIL procède à l'appel.

Le quorum est atteint et nous pouvons commencer.

1. 2020-090– Désignation du secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 17 décembre 2020

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Commençons par la désignation du secrétaire de séance. Est-ce que nous avons un ou une volontaire ?

Patricia CHARRETIER est volontaire et j'imagine que ça convient à tout le monde ?

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- de désigner Patricia CHARRETIER comme secrétaire de séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. **Madame Patricia CHARRETIER** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2. 2020-091–Adoption du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le deuxième point que nous avons à traiter, c'est l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020.

M. BENOIST.

M. BENOIST : Ça ne concerne pas le PV, mais c'était juste pour indiquer que nous avons reçu le dossier du Conseil Municipal par voie électronique lundi, donc en retard. On va mettre ça sur le compte du fait que c'était la première fois qu'il y avait cet envoi, qu'il y a peut-être eu un cafouillage, mais je tenais à le préciser et à le mentionner.

M. BATTAIL : Vous faites bien puisque j'avais l'intention de présenter mes excuses à l'ensemble du Conseil Municipal sur ce point-là. C'est effectivement, comme vous l'avez dit, un cafouillage. Ce n'est évidemment pas par mauvaise volonté et je sais d'ailleurs que la personne en question vous présente les excuses qui vous sont dues.

On avance dans le domaine de la transmission électronique des documents. C'est ce qu'on avait souhaité il y a déjà un certain temps. Je vois que tout le monde a le matériel informatique. C'est comme dans les réunions à distance, il faut se roder un peu.

Je pense que cela doit devenir un moyen de communication important entre nous toutes et tous. Il est évident qu'il y a une vertu initiale qui est de produire un peu moins de papiers.

La distribution s'est faite au fil de l'eau pour les tablettes. J'avais vu lors de la dernière séance du Conseil Municipal que l'opposition n'en était pas encore pourvue. J'ai moi-même insisté pour que cela soit fait dès ce Conseil Municipal. Pour le reste, faute avouée est à moitié pardonnée. Nous vous présentons nos excuses et nous souhaitons évidemment que cela ne se reproduise pas dans le futur. Il est évident qu'il faut respecter les délais.

Je pense que d'ailleurs, il y a une chose qui pourrait être faite. Et là, il s'agit d'une suggestion au service. C'est qu'à partir du moment où les dossiers ont été examinés en Commission, on puisse transmettre dès ce moment-là l'ordre du jour du Conseil Municipal, un ou deux jours près, plutôt que de respecter le délai imposé par la loi avec la notion des jours francs. Donc, on va tâcher d'accélérer un peu pour que l'ensemble des dossiers soient accessibles par voie électronique plus rapidement.

Quoi qu'il en soit, on a bien noté votre remarque. Elle figurera au PV et on va vraiment faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que ça ne se reproduise pas.

Est-ce qu'il y a d'autres objections que celles formulées par M. BENOIST ? M. SEGERER.

M. SEGERER : Pas une objection, mais juste une remarque.

Vous m'avez attribué une réponse que vous m'avez faite, qui tient en deux lignes simplement éventuellement corrigée dans le corps de la discussion.

M. BATAIL : Est-ce qu'on peut se caler sur la page d'une manière à faire rectifier, ce qui ne pose aucun problème.

M. SEGERER : C'est la page 17. Vous avez juste précisé que le plan qui est sur ce sujet présente juste la zone entre deux points kilométriques. Il me semble que c'est vous qui m'avez répondu.

M. BATAIL : D'accord. Oui d'ailleurs, juste pour vous rassurer, il n'y a pas de projets particuliers en tout cas à ce jour. Il est évident que c'est plutôt des choses que j'aurai dites, ça tombe sous le sens. Ça pouvait être une première partie d'une réponse, peut-être parce que j'ai fait une réponse en deux parties. On va évidemment modifier ça. Vous avez parfaitement raison.

Sous cette réserve-là, est-ce que tout le monde est d'accord pour adopter ce projet ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2020.

3. 2020-092 – Information du Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : M. le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue par la délibération n° 2020-014 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020.

Décision n° 2020-084	Modification tarif municipal 2020 – Restauration scolaire élèves ULIS.
Décision n° 2020-091	Annulation des redevances d'occupation du domaine privé et public pour les commerces dammariens en raison de l'épidémie de coronavirus (COVID 19).

M. BATAIL : Le point suivant donc, c'est l'information au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT.

Comme d'habitude, vous avez le rapport : sujet de l'annulation des redevances d'occupation du domaine privé et public pour les commerces dammariens. C'est ce qui a été pratiqué par un certain nombre de communes évidemment pour les commerces.

Donc, est-ce que vous avez des questions sur ce point ? Oui, M. BENOIST.

M. BENOIST : Oui. Je ne veux pas prolonger le plaisir qu'on soit ensemble ce soir, mais c'est une remarque qui m'a été faite de la part de mes collègues, pourquoi il n'y avait pas d'itération entre les numéros de décisions du Maire ?

M. BATAIL : Je dois vous dire que vous m'en faites la remarque et vous faites bien parce que je ne l'avais pas remarqué.

Est-ce que Benoît a une réponse particulière à ce sujet-là ?

Hors micro

M. BATAIL : D'accord. C'est juste une question, me dit-on, de délai entre la restitution des services. Il y a une sorte d'enregistrement préalable qui se fait, donc là, il y a un numéro qui est chronologique et ensuite, il y a le retour qui est fait des services pour les décisions puisque la numérotation se fait au départ et donc là, la 84 et la 91 sont revenues. Celles qui sont entre les deux vont revenir sans doute à un autre moment.

C'est l'explication qui m'est fournie, qui a du sens parce qu'autrement, il est évident qu'il n'y a pas des décisions qu'on présenterait et d'autres qu'on ne présenterait pas, mais je ne peux pas imaginer que vous vous soyez posé cette question-là.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :

- du tableau récapitulatif présentant les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation depuis la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2020.

M. BATAIL : Le point suivant, c'est l'avis sur les dérogations au repos dominical au titre de l'année 2021, c'est M. PAIXAO.

4. 2020-093 – Avis sur les dérogations au repos dominical au titre de l'année 2021

M. Paulo PAIXAO, Adjoint au Maire : Merci, M. le Maire. Effectivement, tous les ans, nous délibérons sur ce thème.

Pour rappel, les établissements de commerce de détail sont autorisés à déroger à la règle du repos dominical à la raison au maximum de 12 dimanches par an par branche d'activité. La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante et par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal.

Si le nombre de dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la Commune est membre en l'occurrence ici la CAMVS (Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine).

Ces dispositions dérogatoires présentent un intérêt économique dont les effets bénéfiques se répercuteront sur la consommation des ménages.

Les commerces de détail de Dammarie-lès-Lys peuvent trouver intéressant de déroger à la règle du repos dominical afin de tenir compte des nouvelles habitudes de consommation des habitants et de maintenir une attractivité commerciale forte en lien avec les événements festifs et commerciaux qui rythment la vie locale.

Donc, il est envisagé une dérogation pour 12 dimanches selon les branches d'activité. L'avis de la CAMVS ayant été sollicité, sans réponse de sa part, son avis donc est réputé favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider et d'émettre un avis sur la liste des dimanches suivants qui correspondent à de fortes périodes d'activités commerciales, vous avez le détail,
- et d'autoriser le Maire, si nécessaire, selon les besoins nouveaux des commerces, à modifier ces dates au cours de l'année 2021.

En cette période de Covid, je pense qu'il est intéressant et primordial de laisser les commerces ouvrir dans les mesures bien entendu sanitaires nécessaires.

M. BATTAIL : Merci, Paulo. M. DESCOLIS.

M. DESCOLIS : Bonsoir à tous. Juste une question : comment sont décidés ces dimanches : avec les commerces même ou c'est toujours les mêmes ou... ? Je comprends bien pour décembre, mais pour les autres... ?

M. BATTAIL : Ce sont des dates proposées par les commerces et ensuite, qui sont soumises à notre approbation. Je dirais qu'en la matière, c'est le principe qui nous est demandé et puis, on essaie de s'adapter en fonction des demandes des uns et des autres.

C'est vrai que cette année est quand même très particulière. En la matière, on a plutôt une attitude, je dirais, neutre et bienveillante. C'est donc une demande qui émane du terrain.

On pourrait avoir aussi une réflexion commune, mais ça imposerait de se concerter avec les principaux intéressés avant pour réussir à dégager quelque chose. Généralement, on attend d'avoir les demandes et puis, on les examine pour voir si elles nous paraissent pertinentes ou pas.

M. BENOIST.

M. BENOIST : Nous avons plutôt un avis défavorable.

Pour répondre en partie à M. DESCOLIS, sur le secteur automobile en fait, les grands constructeurs se mettent d'accord sur des weekends porte ouverte et proposent des dates. Ils s'entendent entre eux pour avoir des dates communes pour le moins d'ouverture le dimanche.

Ces lois qui datent de 2015, réalisées par notre actuel Président quand il était ministre, quand on regarde en détail sur les 40 plus grosses villes, il y en a quand même 10 qui ne vont pas au-delà des 5 jours pour différentes raisons. D'abord parce que les salariés sont généralement volontaires parce que leur salaire est trop faible et puis, il y a aussi la nécessité de conserver la vie de famille le dimanche.

Donc, pour diverses raisons, nous avons plutôt un avis défavorable à l'ouverture de 12 dimanches tel que c'est proposé.

M. BATAIL : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou demandes d'intervention ?

Donc au fond, c'était un peu une explication de vote, M. BENOIST.

Je vous propose qu'on le mette aux voix. Les votes contre ? Donc, j'en vois quatre. C'est ça ? Cinq. Abstentions ? J'en vois trois. C'est ça ? NPPV ? Ne prend pas part au vote ? Ça peut arriver. Je vous remercie. C'est donc adopté.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE AVEC 27 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS :

- D'émettre un avis favorable sur la liste des dimanches suivants qui correspondent à de fortes périodes d'activités commerciales,

Pour les commerces de détail à prédominance alimentaire (notamment les supérettes, moyennes et grandes surfaces) :

- o Le dimanche 10 janvier 2021
- o Le dimanche 04 avril 2021
- o Le dimanche 27 juin 2021
- o Le dimanche 29 août 2021
- o Le dimanche 5 septembre 2021
- o Le dimanche 26 septembre 2021
- o Le dimanche 21 novembre 2021
- o Le dimanche 28 novembre 2021
- o Le dimanche 05 décembre 2021
- o Le dimanche 12 décembre 2021
- o Le dimanche 19 décembre 2021
- o Le dimanche 26 décembre 2021

Pour les commerces de détail spécialisés autres que dans le secteur automobile :

- o Le dimanche 10 janvier 2021
- o Le dimanche 17 janvier 2021
- o Le dimanche 27 juin 2021
- o Le dimanche 04 juillet 2021
- o Le dimanche 11 juillet 2021
- o Le dimanche 29 août 2021
- o Le dimanche 05 septembre 2021
- o Le dimanche 28 novembre 2021
- o Le dimanche 05 décembre 2021
- o Le dimanche 12 décembre 2021

- o Le dimanche 19 décembre 2021
- o Le dimanche 26 décembre 2021

Pour les commerces de détail du secteur automobile :

- o Le dimanche 17 janvier 2021
- o Le dimanche 14 mars 2021
- o Le dimanche 13 juin 2021
- o Le dimanche 04 juillet 2021
- o Le dimanche 11 juillet 2021
- o Le dimanche 18 juillet 2021
- o Le dimanche 25 juillet 2021
- o Le dimanche 01 août 2021
- o Le dimanche 19 septembre 2021
- o Le dimanche 05 décembre 2021
- o Le dimanche 12 décembre 2021
- o Le dimanche 19 décembre 2021

- D'autoriser le Maire, si nécessaire et selon les besoins nouveaux des commerces, à modifier ces dates au cours de l'année 2021.

5. 2020-094 – Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association de Soins et Services A Domicile de la Région Melunaise (ASSAD RM)

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association de Soins et Services A Domicile de la Région Melunaise, dite ASSAD RM.

Il s'agit d'une association de service d'aide et d'accompagnement à domicile auprès de personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap, donc 91 personnes pour 11 521 heures de travail à Dammarie-lès-Lys. Nous devons désigner deux membres du Conseil Municipal dont un titulaire et un suppléant pour siéger au Conseil d'administration. Nous vous proposons la candidature de Sylvie PAGES et de Christelle RIBOUILLARD.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de candidature ou d'organisation différente du vote ?
Ou est-ce que cela vous convient ?

Pas d'intervention ? Je vous remercie.

On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Je vous remercie pour ces deux personnes et félicitations à elles.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- De désigner comme délégués du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'Association de Soins et Services A Domicile de la Région Melunaise :
 - o Titulaire : Sylvie PAGES
 - o Suppléant : Christelle RIBOUILLARD.

M. BATTAIL : Le point suivant, c'est la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Comité du Parrainage des Anciens (CPA). C'est Nadine LANGLOIS qui va nous en parler.

6. 2020-095 – Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Comité du Parrainage des Anciens (CPA)

Mme Nadine LANGLOIS, Conseillère Municipale : Merci, M. le Maire. Alors, le Conseil Municipal dispose de la faculté de désigner certains membres qui seront appelés à siéger au sein des organismes extérieurs et ainsi participer à leurs travaux.

Le Comité de Parrainage des Anciens prévoit dans ses statuts la représentation de la Ville de Dammarie-lès-Lys par des conseillers municipaux, membres de droit, au sein de son Conseil d'administration.

Cette association a pour vocation d'assurer le lien social des anciens de Dammarie-lès-Lys, il convient de demander au Conseil Municipal de désigner les cinq membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du Comité de Parrainage des Anciens.

Donc, il a été proposé :

- o Nadine LANGLOIS
- o Françoise FOUQUET
- o Annie NIVERT
- o Alain MIRZA
- o Natacha MOUSSARD.

M. BATTAIL : Merci, Nadine. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je ferai juste un petit commentaire pour remercier tous ceux qui ont participé à la distribution du colis des anciens. C'est quand même une assez grosse opération logistique. Ce n'est pas simple à faire d'autant qu'il y a des règles qui s'appliquent en ce moment du

point de vue des livraisons, etc. C'est un peu plus compliqué qu'en temps normal. Quoiqu'il en soit, nous avons eu beaucoup de retours positifs.

Mme LANGLOIS : De bons retours, oui. Tout à fait. Très satisfaisant.

M. BATTAIL : Nous avons été en quelque sorte un peu victime de notre succès puisqu'il y a des personnes qui se sont inscrites tardivement, et donc qui seront livrées après en raison des approvisionnements. J'espère pour elles que ce sera l'occasion de faire une deuxième fois une petite fête, en tout cas, que cela bénéficiera à toutes celles et à tous ceux qui ont manifesté le souhait de recevoir ce colis.

En tout cas, bravo. En ces périodes de confinement, il était évident qu'on ne pouvait pas organiser le spectacle comme les autres années. Il s'agit de personnes à risque. Il faut éviter de les réunir.

Il y a eu aussi des livraisons à domicile qui ont été effectuées pour les personnes qui avaient plus de difficultés à se déplacer ou qui ne souhaitaient pas le faire par mesure de précaution. Tout ça était organisé. Avec les quelques difficultés qu'on a connues du fait de ces inscriptions tardives, on peut dire que tout s'est plutôt bien passé pour la plus grande satisfaction des principaux intéressés, donc merci au nom du Conseil Municipal.

Mme LANGLOIS : Merci.

M. BATTAIL : Alors, revenons à nos désignations. Oui, je vous en prie.

Mme HALUSKA : Je ne sais plus si vous l'avez dit, ça touche combien de personnes exactement ?

M. BATTAIL : Le colis ? Un peu plus de 2 000 personnes.

Malheureusement, pour plusieurs raisons il y a un certain nombre de personnes qui ne se sont pas manifestées à temps. Comme il y a la notion de commande qui est importante, et qu'en ce moment, du point de vue de la préparation des colis et de leur livraison, c'est quand même un peu en flux tendu pour les sociétés qui s'en occupent, on a des retards. On va effectuer toutes ces livraisons. Simplement, on est soumis au fait d'être nous-mêmes fournis.

Donc pour l'instant, tous ceux qui s'étaient manifestés en temps et en heure ont été livrés. Il y a eu ça et là des difficultés liées au fait que certains colis ont été dirigés vers certains points de livraison et pas vers d'autres, et ça, c'est, je dirais, un peu normal sur une livraison d'environ 2 000 colis. Pour le reste, ce qui n'a pas été livré pour l'instant le sera dans les meilleurs délais possible.

Voilà ce que je peux vous dire à ce stade-là. On met un peu le forcing sur la société qui s'occupe de ça, mais ils ont aussi leurs contraintes et leurs contingences.

Oui, Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : Oui. Quand vous dites 2 000, c'est 2 000 colis, mais il y a combien de personnes de plus de 65 ans qui sont répertoriées sur Dammarie-lès-Lys ?

M. BATTAIL : Alors, il y en a plus que ça ne serait-ce que parce que là sur la liste complémentaire, si je peux m'exprimer ainsi, il y a je crois environ 200 personnes supplémentaires. Puis, il y a aussi ceux qui ne se sont pas manifestés. On peut estimer sans doute entre 100 et 200 autres personnes qui ne se sont pas du tout manifestés et qui ne se manifesteront pas. Mais après, c'est le souhait des uns et des autres.

Mme HALUSKA : Je pose la question parce que moi, je ne me suis pas manifestée parce que j'aurais en fait voulu faire un choix, mais je n'ai pas fait. Je voulais offrir mon colis à quelqu'un d'autre puisque je trouvais que je n'avais pas nécessité de ce colis et qu'il aurait peut-être été mieux dans un autre endroit, mais je ne l'ai pas fait, j'aurais dû le faire.

M. BATTAIL : C'est évident qu'il y a une dimension aussi solidaire dans tout ça. Bien évidemment, il peut y avoir aussi des gestes solidaires personnels, mais on ne peut pas aller jusqu'à ce niveau d'organisation. En tout cas, c'était une belle opération.

On en revient à notre liste. Est-ce qu'il y a des objections ? Est-ce qu'il y a d'autres demandes ?

On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Je vous remercie et félicitations aux personnes qui sont nommées. Merci, Nadine.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- De désigner comme délégués du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'administration du Comité de Parrainage des Anciens, les cinq membres suivants :
 - o Nadine LANGLOIS
 - o Françoise FOUQUET
 - o Annie NIVERT
 - o Alain MIRZA
 - o Natacha MOUSSARD.

7. 2020-096–Communication du rapport d'activités 2019 de la Communauté d'Agglomération de Melun-Val-de-Seine

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant porte sur la communication du rapport d'activités 2019 de la Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine. Evidemment, il y a ceux qui siègent à la Communauté d'Agglomération et/ou même s'ils y siègent depuis pas très longtemps ont pu disposer d'un certain nombre d'informations. Sinon, vous avez un rapport qui est important.

On a choisi de souligner un certain nombre d'éléments. La mise en accessibilité de la gare en intégrant la création d'un nouveau tunnel pour accéder au quai tout en facilitant le lien ville-ville Melun - La Rochette-Dammarie-lès-Lys.

Je tiens à dire à ce sujet qu'on a parfaitement conscience que la gare de Melun n'est pas accessible *sensu stricto*. C'est clair on est largement en dessous de ce qu'il faudrait faire.

La réponse qui est donnée par l'ensemble des acteurs de ce sujet est que la gare doit être soumise à un plan global de réaménagement, de transformation, de modernisation qui doit avoir lieu dans les années qui viennent. La SNCF, les opérateurs ne souhaitent donc pas se lancer dans un certain nombre de transformations qui seraient pourtant obligatoires et qui finiront par voir le jour au regard de la loi.

J'avais suggéré que puisque la gare de Melun ne pouvait pas être rendue accessible dans un délai, je dirais, satisfaisant, qu'on conventionne sur le système de prise en charge des personnes à mobilité réduite. Plutôt que de prendre en charge leur transport depuis la gare de Melun qui n'est pas accessible, qu'on prenne en charge le transport depuis le domicile des personnes à mobilité réduite et qu'on les amène vers la gare de leur choix.

Cette proposition avait plutôt l'aval des associations qui par ailleurs ne baissent pas les bras sur le fait de rendre la gare parfaitement accessible, ce qui est obligatoire. Cela permettait de pallier un certain nombre d'insuffisances et de délais supplémentaires. La Communauté d'Agglomération n'a pas souhaité s'engager dans ce genre de dispositif en expliquant que c'était compliqué puisque le Département intervenait aussi avec le réseau PAM et qu'il ne voyait pas comment tout ça pourrait être organisé.

En tout cas, actuellement, la mise en accessibilité complète de la gare est techniquement infaisable ou alors, en faisant des travaux qui seraient démolis dans les années proches. Quel délai pour la réalisation de l'ensemble de la transformation de la gare de Melun ? Ça, je crois qu'il n'y a pas encore grand-monde qui connaît les délais précis, mais on parle plutôt de l'échelon 2026-2027 que des années 2020 à 2022.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce sujet.

Le réseau cyclable donc 4,7 kilomètres supplémentaires au réseau communautaire, dans le cadre d'une liaison douce qui relie Melun à Vaux-le-Vicomte, les avenues Gabriel Péri et la forêt à Dammarie-lès-Lys, tout le monde a eu l'occasion de s'en rendre compte. Une liaison qui passe par le parc de l'Abbaye à Dammarie-lès-Lys et puis, la liaison jusqu'à Boissettes en empruntant bord de Seine et puis, la passerelle qui est évoquée aussi dans le rapport.

Pour ceux qui ont l'occasion de circuler un peu à vélo, c'est une belle balade qui permet de faire la boucle de Seine. On peut partir d'un point de Dammarie, se diriger vers la passerelle des Vives Eaux, franchir la Seine et ensuite revenir de l'autre côté, donc côté rive droite de la Seine.

Pour ceux qui ne l'ont encore jamais fait, il y a un point dur, c'est le secteur de Boissettes puisqu'à Boissettes, il y a des propriétés qui vont jusqu'à la Seine. Il n'y a pas de chemin

de halage comme on le connaît habituellement sur les bords de Seine. Il y a un trajet plus compliqué par l'intérieur de Boissettes et ensuite, au niveau du Mée, on rejoint le quai et le pont et ensuite, on peut repartir vers Dammarie.

Il y a un projet de voies cyclables sur le quai Rossignol et puis, le quai Voltaire dans notre secteur. Il est évident que si on veut circuler à vélo dans ce secteur-là, il faut quand même faire un peu attention à l'heure actuelle. Il y a une liaison à l'étude dans le cadre de ce que l'on appelle l'Eurovéloroute qui relie différents points en Europe et un des tronçons est situé sur cette berge de Seine.

Voilà ce qui est souligné.

Evidemment, s'agissant d'un rapport, il vous sera demandé d'en prendre acte. Prendre acte qu'un rapport a été donné et bien entendu, si vous avez des questions ou des observations, je suis à votre entière disposition. M. BENOIST.

M. BENOIST : Oui, quelques remarques rapides.

Sur ce rapport d'activités, moi, je n'ai rien vu sur le Clos Saint-Louis qui est quand même un sujet important sur l'Agglomération et encore plus sur notre territoire.

Une autre remarque sur la ZAC de Montereau-sur-le-Jard puisqu'il est prévu à terme qu'il y ait 2 000 emplois. Même si certains emplois sont liés à la contraction de centres qui se regroupent sur ce secteur, je pense au Coliposte, où là il y a la fermeture de deux centres de tri de colis pour en ouvrir un sur le secteur avec une diminution évidemment du nombre d'emplois au passage.

2 000 emplois, ce n'est pas rien et la question que je me posais, c'était : quel lien en termes de mobilité cette zone pouvait être liée au cœur de l'Agglomération parce que quand on voit les sommes qui sont engagées par l'Agglomération, l'intérêt c'est quand même que les habitants de notre Agglomération bénéficient de cette zone d'activités.

Donc là, je trouve qu'il y a un manque sur le secteur, même si j'ai vu qu'il y avait une offre à la demande sur la mobilité. Ce n'est pas ça qui va répondre aux besoins, en tout cas qui va créer les conditions de donner envie d'aller travailler sur le secteur sauf à utiliser une fois de plus un véhicule sur une zone déjà saturée par moment en termes de trafic.

Une autre remarque, sur les chiffres. Il y a certaines thématiques où il y a des choses qui sont un peu chiffrées qui nous donnent une visibilité comme le programme de réussite scolaire même si on ne rentre pas dans le détail, mais au moins, il y a des chiffres alors que si je prends l'exemple du fonds de participation des habitants sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, là pour le coup, il n'y a rien. Au moins en une phrase, on aurait aimé qu'il y ait les projets, les initiatives faites sur ces quartiers pour donner envie, créer une émulation ou un certain dynamisme sur ces secteurs-là.

C'étaient mes remarques.

M. BATTAIL : Vous faites référence à quel segment du dossier ? Le volet habitat ou... ?

M. BENOIST : C'est sur le volet Politique de la Ville, insertion pour la dernière partie.

M. BATTAIL : D'accord. Alors, sur un certain nombre de points, je peux vous apporter certaines réponses.

Pour ce qui concerne le Clos Saint-Louis, vous savez qu'il est mentionné au contrat d'intérêt national et donc, il y a un sujet là-dessus.

Pour parler le plus clairement possible, à un moment donné, j'ai considéré que le fait que ce soit la SPL Melun-Val-de-Seine, la société publique locale d'aménagement, qui travaille sur le sujet n'était pas l'échelon pertinent en tout cas sur la globalité du projet. Donc, j'ai demandé et obtenu de la part de l'Etat que ce soit l'EPA Sénart qui se penche sur l'ensemble du projet au titre de ces grands principes et de ces grandes règles d'aménagement.

Des choses sont réalisées, il y a des rapports intermédiaires qui étaient fournis par l'EPA. On est dans l'attente de la part du président d'une date pour les prochains COPIL pour pouvoir présenter un certain nombre de grandes données en termes d'aménagement. Dès qu'on les aura, elles pourront faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal, bien entendu. Ça n'empêche pas de recevoir régulièrement des opérateurs ou des entreprises qui souhaitent éventuellement s'implanter sur certains sites particulièrement pollués du Clos Saint-Louis puisqu'évidemment, lorsqu'on dit qu'une entreprise rend les terrains en état, elle les rend en état industriel, elle ne les rend pas en état qui permet n'importe quel style d'aménagement et en particulier d'habitat ou d'aménagement public. Donc, il y a des endroits du Clos Saint-Louis qui vraisemblablement devront être maintenus au moins pendant un temps sur de l'activité plutôt que sur du logement.

Mais à ce stade-là, je n'ai pas d'autre élément à vous communiquer.

C'était un choix qui m'a été assez vivement reproché par la Communauté d'Agglomération, mais il faut dire qu'à un moment, quand on n'obtient pas de résultat, on essaie de faire autrement alors pas forcément pour des résultats immédiats, je vous le concède bien volontiers, mais je pense qu'on va en obtenir et en tout cas, je prends l'engagement qu'on vous communiquera l'état de la réflexion quand on l'aura.

Je considère toujours que, suivant le périmètre qu'on lui accorde, entre 40 et 100 hectares en bord de Seine, à 25 minutes de Paris gare de Lyon, c'est quelque chose d'extraordinaire. Il n'y a pas beaucoup d'endroits où on dispose d'un tel site. Donc évidemment, il y a un vrai sujet.

Jusqu'ici, je dois dire que l'Agglomération de Melun-Val-de-Seine s'est plus préoccupé de l'aménagement au nord de l'Agglomération, le quartier Woodi notamment, plutôt que de l'aménagement du Clos Saint-Louis.

Vous avez évoqué à juste titre ce qui se passe sur le Tertre de Montereau. J'ai dit, il y a très peu de temps, je crois que c'était lundi dernier en séance de Conseil communautaire que je pensais qu'une des priorités pour notre Agglomération devait être, si les projets

qui doivent voir le jour au Tertre de Montereau se réalisent, c'est de s'organiser sur le système de transport pour que ce soit le plus facile possible pour les personnes susceptibles d'y travailler. Cela me semble tomber sous le sens, d'autant que le secteur global de Villaroche est à cheval sur deux intercommunalités : l'intercommunalité de Sénart et l'intercommunalité de Melun-Val-de-Seine. Donc, il est évident que celui ou ceux qui vont développer les meilleurs réseaux de transport et en particulier à partir des gares, il y a une gare à Moissy-Cramayel qui est assez bien desservie, donc celui qui organisera la meilleure desserte depuis sa gare centrale et son Agglomération facilitera l'accès aux emplois qui s'y créeront.

J'ai attiré l'attention puisque le sujet était sur le TZen lors de la dernière séance communautaire, de l'ensemble de mes collègues sur le fait qu'il fallait se pencher sur ces questions et que s'il n'était plus temps de débattre du TZen dans sa globalité, il fallait au moins s'occuper de la façon dont ce transport s'articulerait autour de tous les autres modes de transports pour qu'il ne devienne pas ou ne soit pas seulement un élément pénalisant pour certains et un élément plus favorable pour d'autres.

Donc, c'est un vrai sujet. Je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler dans d'autres séances de conseils communautaires.

En tout cas, pour ma part, je pense qu'il est évident que sur ce sujet, on ne tient pas encore la panacée et que sur toutes les questions d'activités, il faut vraiment que nous travaillions beaucoup. Je suis entièrement d'accord avec vous, c'est même la priorité des priorités pour le développement économique. La façon dont on se rend à Villaroche, est une question importante, ce n'est quand même pas la porte à côté. On n'y va pas comme ça juste en claquant des doigts. Donc, si on ne veut pas qu'il y ait uniquement des véhicules individuels qui se rendent à Villaroche et qui bloquent un peu plus nos routes, il faut sans doute qu'il y ait des moyens de transport adaptés, notamment aux horaires de travail de toutes les personnes qui y trouveront un emploi.

Je pense que c'est effectivement un sujet. Vous avez raison de dire qu'il n'est pas abordé. Enfin, c'est aussi un défaut français. Souvent, on ne conçoit pas les projets dans leur globalité, on identifie les difficultés, on avance et après, on dit : oui, il faut faire ça aussi parce que c'est comme ça que ça fonctionnera. Par exemple pour la question des quartiers prioritaires, en Politique de la Ville, on doit s'occuper d'avoir un réseau de transport digne de ce nom qui emmène les personnes qui pourraient travailler sur les pôles d'emploi de Villaroche. Ça me semble évident, mais ça va mieux en le disant et en le répétant. Je suis assez d'accord avec vous sur ce point.

Voilà ce que je pouvais vous donner comme élément. Il y a peut-être d'autres interventions ou questions ? Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : Moi, je veux juste intervenir sur l'éducation.

J'avais dit à la Commission, j'étais assez étonnée que la CAMVS ne fasse pas allusion aux associations locales qui interviennent dans le cadre du projet de réussite éducative, comme tu l'as évoqué, Vincent. On a quand même participé à toute la mise en place. A

l'époque, on nous a parlé de persévérance scolaire, de dispositifs relais pour les enfants. Aujourd'hui, j'ai appris qu'une partie du dispositif s'arrêtait.

En tant que membre d'une association, on a presque 15 enfants concernés par la réussite éducative. On est partenaire, la CAF nous finance et on a un contrat d'accompagnement local à la scolarité, c'est-à-dire qu'on a un dispositif reconnu. On aimerait bien être reconnue également au niveau de Melun-Val-de-Seine. Je pense qu'on aura l'occasion d'en rediscuter, j'ai demandé un rendez-vous sur l'éducation avec Mme CHARRETIER et on l'aura je pense en janvier, pour qu'on puisse rediscuter de tous ces problèmes d'éducation et on en parlera d'ailleurs avec le reste de l'opposition.

Je regrette également que Melun-Val-de-Seine ne mette plus en place les fameux **stades** de l'éducation qui étaient quand même des tables intéressantes puisqu'on se retrouvait avec l'Education nationale et les associations pour parler des projets. Les tables de l'éducation ont mises en place au moment des PRE . Aujourd'hui du fait que le PRE est mis en place, nous n'existons plus, à moins que Mme DOMENECH de l'Education nationale ait des informations sur le sujet.

M. BATTAIL : Je ne peux pas vous donner les informations que Mme DOMENECH vous donnerait.

C'est même plus général comme sujet. On le voit aussi au niveau de la sécurité, par exemple. Mais les instances qui se mettent en place au niveau communautaire, perdent nécessairement de la proximité avec le terrain.

J'espère pour ma part que ça n'est que temporaire et que vous allez pouvoir trouver votre place ou en tout cas que tout ça soit réorganisé. Je passe mon temps à le dire à mes collègues, ce qui fait que ça fonctionne ou que ça ne fonctionne pas, c'est bien sûr l'organisation générale des dispositifs. C'est une chose, mais c'est aussi le travail vraiment très local qui fait que les choses fonctionnent. Et c'est vrai qu'en période où ça s'installe, où il y a des compétences qui sont transférées, on perd de la proximité, on change aussi d'interlocuteur. Evidemment, tout ça met du temps à se mettre en place, mais ce n'est pas toujours pour le plus grand bénéfice des utilisateurs. On doit le reconnaître aussi. Patricia va vous recevoir et vous pourrez discuter de ça. Je suis persuadé que ce que l'on gagne peut-être en termes d'efficacité, on peut le perdre aussi en opérationnel direct. Donc tout ça, il faut en parler, bien sûr.

Mme HALUSKA : M. BENOIST, sur les fonds de participation des habitants, c'est vrai que là, c'est pareil, c'est un très bon dispositif.

Des familles de l'association par deux fois ont tenté de déposer des projets. Par deux fois, c'était trop tard ou par deux fois, c'était trop tôt. Donc, ce n'est pas clair. Sur ces subventions un peu particulières, je pense qu'il faudrait qu'un élu de notre commune puisse prendre en charge ça pour que les familles connaissent ce dispositif parce qu'aucune famille aujourd'hui ne le connaît. On peut avoir 1 000 €, faire un projet quel qu'il soit : une sortie à Paris, aller au théâtre, partir en famille, organiser un repas et

seules aujourd'hui quelques personnes connaissent ce dispositif. Donc, j'aimerais bien qu'il soit connu sur notre Ville.

J'avais un dernier point, je suis désolée.

M. BATTAIL : Oui, je vous en prie.

Mme HALUSKA : J'avais repéré, page 200... je ne sais plus combien, qu'il y a eu un appel à projets pour les jeunes sur le développement durable. C'était une bonne initiative, mais on ne sait absolument pas combien de projets ont été retenus sur la communauté et si on a eu des projets sur Dammarie-lès-Lys.

M. BATTAIL : Je crois qu'on n'en a pas eu. En revanche, est-ce le dispositif porté par les lycées, les collèges, etc. ?

C'est un appel à projets de la région ? D'accord. Puisqu'on en est à parler de ce sujet, il y a un budget participatif régional qui a été mis en place et qui est à destination de toutes les actions qui peuvent être développées par les associations dans tous les domaines. L'idée, c'est vraiment d'attribuer sous forme d'une subvention ou d'un subside de fonctionnement des aides régionales.

Je vous invite à relayer ces informations de manière à ce que des projets puissent être montés. Toutes les informations sont disponibles sur le portail de la Région Ile-de-France pour ceux qui veulent s'inscrire dans le dispositif. C'est ouvert aux associations. Ça peut être des thèmes qui touchent à tout depuis les sujets éducatifs à la vie locale de manière générale.

Il faut ensuite que les associations puissent monter leur projet et on s'en fera bien entendu l'écho, il n'y a pas de sujet là-dessus.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Interventions ? Donc sinon, on considère que, information a été donnée sur le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :

- de la communication du rapport d'activités 2019 de la Communauté d'Agglomération de Melun-Val-de-Seine.

8. 2020-097 – Versement d'acomptes sur subvention au CCAS et aux associations au titre de l'exercice 2021

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, est un versement d'acomptes sur subvention au CCAS et aux associations. Vous savez que c'est un dispositif classique qui permet au Conseil Municipal de décider de verser avant le mois de mars 2021 un acompte sur subvention au titre de l'exercice budgétaire 2021 à certaines associations qui en ont besoin pour leur fonds de roulement.

Il vous est proposé de le faire pour le Centre Communal d'Action Sociale, le Comité de Parrainage des Anciens, l'Association Académie Musicale de Dammarie-lès-Lys, le Football Club de Dammarie-lès-Lys et l'Harmonie Municipale. Bien entendu, le Conseil Municipal parallèlement s'engage à verser, au cours de l'exercice prochain, une subvention au moins égale à ce montant puisqu'on peut considérer qu'elle est versée par avance. On fait cela tous les ans. C'est juste un dispositif d'avance.

Est-ce qu'il y a des questions, interventions sur ce sujet ? Oui, je vous en prie.

Mme MACHROUH: Alors en fait, nous ce qu'on a observé si nos observations sont bonnes, c'est que le versement d'acompte sur subvention CCAS pour l'exercice 2020 et 2021 était assez similaire et compte tenu de la crise sanitaire et les répercussions sur les foyers, on s'étonnait un peu de ça.

Est-ce que c'est quelque chose que vous pouvez confirmer, que vous pouvez expliquer ?

M. BATTAIL : Pour consulter et avoir consulté un certain nombre d'associations caritatives, la réponse qu'ils nous font, c'est « ça va venir ». On est sûr qu'il va y avoir des demandes qui vont être formulées et en forte augmentation, mais pour l'instant, on ne les a pas encore. La demande est très certainement devant nous. Alors, il faudra s'adapter.

Il s'agit juste d'un dispositif d'avance. Il faudra qu'au moment du budget, vous avez parfaitement raison de le souligner, en fonction de ce que nous demanderons les associations et a fortiori le Centre Communal d'Action Sociale, puisque là on a voix prépondérante, on se positionne.

Pour l'instant, les demandes ne sont pas exprimées formellement. Je ne doute pas qu'elles vont nous arriver et on saura faire face à ce moment-là, mais ce sera plutôt dans le cadre de l'exercice budgétaire. De toute façon, on peut aussi fonctionner par décision modificative successive pour ajuster les budgets. Il faut savoir aussi que ça intègre les fonds de roulement d'association et puis, la façon dont s'est écoulé l'exercice, donc il peut y avoir aussi de l'argent qui est encore disponible et qu'il ne le sera plus un peu plus tard parce qu'on aura puisé dedans.

Donc, on s'adapte vraiment en fonction de la demande. Je ne doute pas pour ma part qu'il va y en avoir. A mon avis, ce sera plutôt au moment du budget. Il faudra bien entendu être attentifs.

C'est une bonne remarque, bien sûr.

M. LAOUITI : *Hors micro* on réajustera le montant de la subvention, mais pour l'instant, il n'y a aucun souci là-dessus

M. BATTAIL : Merci.

Mme HALUSKA : Pour le CCAS, à part le vote du budget, quel est l'impact de décision du Conseil Municipal sur la définition d'objectifs par rapport au CCAS ? Est-ce que nous en tant que Conseil Municipal, on peut faire des propositions au CCAS en disant on

aimerait qu'un certain nombre de dispositions soient prises ou est-ce en interne, parce que moi, je suis sur le CCAS de Melun et je sais qu'en ce moment, on retravaille sur la définition de nos objectifs.

C'est vrai que c'est hyper intéressant parce qu'ils ont fait appel à un organisme qui leur a donné un certain nombre d'éléments et c'est vrai qu'on s'est posé la question des femmes, des violences conjugales, du handicap et je trouvais que c'était un débat intéressant.

M. BATTAIL : Oui, vous avez juste dit ce qu'il fallait. C'est le travail du conseil d'administration du CCAS de déterminer sa politique. Après, une fois que le CCAS a exprimé ses orientations, elles sont examinées du point de vue budgétaire et puis il y a des choses auxquelles on peut faire face immédiatement, d'autres qu'on demande de construire un peu différemment, mais c'est le rôle du conseil d'administration du CCAS de s'exprimer quant aux actions qui doivent être menées.

Il y a aussi des actions qui sont menées en partenariat avec le CCAS ,ou sans lui . Par exemple, vous évoquez les femmes, il y a des dispositifs pour aider les femmes battues ou victimes de violence. J'en parle puisqu'on l'a évoqué au moment du budget, la Région Ile-de-France finance des équipements pour assurer leur hébergement.

Par exemple, sur notre territoire, il y a les Foyers d'Olympe qui s'en occupent. Des locaux sont mis à disposition, et l'association travaille sur les projets d'hébergement au sens large.

Dans cette délibération, en fait, il s'agit avant tout d'un dispositif comptable sous forme d'avance. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou demandes ?

On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? NPPV ? Et bien, je vous remercie. Et puis on reviendra, au moment de l'examen budgétaire, sur les données qui concernent le CCAS.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- De verser avant le mois de mars 2021 un acompte sur subvention au titre de l'exercice budgétaire 2021, aux structures désignées ci-dessous :

- Centre Communal d'Action Sociale	300 000 €
- Comité de Parrainage des Anciens	10 000 €
- Association Académie Musicale de Dammarie-lès-Lys	20 000 €
- Football Club de Dammarie-lès-Lys	22 000 €
- Harmonie Municipale	10 000 €

M. BATTAIL : Le point suivant donc, c'est l'attribution d'un fonds de concours pour la piscine, c'est Dominique THERAULAZ.

9. 2020-098 – Attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine pour le fonctionnement de la piscine Jean Boiteux

M. Dominique THERAULAZ, Adjoint au Maire : Je vous remercie M. le Maire et je voulais remercier aussi tous les membres du conseil qui m'ont soutenu quand j'ai été touché par la covid. C'est une épreuve, je suis content de retrouver mon siège parmi vous. Mes neurones ne sont pas tout à fait partis, j'en ai gardé un peu pour m'exprimer ce soir sur l'attribution d'un fonds de concours de l'Agglomération pour le fonctionnement de la piscine.

Donc, chaque année, on a à peu près la même somme, qui nous est versée par l'Agglomération pour aider au fonctionnement de la piscine, avec une obligation dans la convention, d'accorder les mêmes tarifs à toutes les villes de l'Agglomération, d'avoir pour le dispositif « sport passion » pour les jeunes, la gratuité, pour les étudiants de l'université inter-âge, et puis ALPAS Agglo.

Donc, je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer la convention qui nous lie pour ce dispositif.

M. BATTAIL : Merci, Dominique. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention sur ce sujet ? Non ?

On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? NPPV ?

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- De solliciter pour 2020 le versement d'un fonds de concours de 111 530 € en faveur de la Commune de Dammarie-lès-Lys au titre des charges de centralité nécessaires au fonctionnement de la piscine Jean Boiteux.
- D'autoriser M. le Maire à signer avec la CAMVS la convention précisant les modalités de versement et les contreparties pour le versement de ce fonds de concours ainsi que tout document s'y rapportant.

M. BATTAIL : Le point suivant, c'est l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de la Val-de-Seine pour le fonctionnement de l'AMDL. Dominique.

10.2020-099 – Attribution fonds de concours par la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine pour le fonctionnement de l'Académie Musicale de Dammarie-lès-Lys

M. Dominique MARC, Adjoint au Maire : Merci, M. le Maire. « Agglo Agglo que je t'aime ». On a joué les petit bras quand même lundi dernier, on a fini à 23 heures, j'ai connu pire, je le dis aux nouveaux élus, on a fait bien souvent jusqu'à minuit et demi, en commençant à 19 heures à l'époque, maintenant c'est 18 heures, mais on a fait aussi en commençant à 18 heures. J'espère que ça ne se reproduira pas trop.

Donc, c'est un peu ce qu'a dit mon ami, Dominique THERAULAZ, c'est le même système sauf que ça ne se passe pas dans l'eau, c'est sur terre. C'est une attribution à l'AMDL pour un montant de 43 500 € pour l'Académie musicale de Dammarie-lès-Lys.

Donc, je demande d'autoriser le Maire à signer la convention avec la CAMVS, précisant les modalités et les contreparties pour le versement de ce fonds de concours ainsi que tous les documents s'y rapportant.

M. BATTAIL : Merci, Dominique. Y a-t-il des questions ? Demande d'intervention ? Non ? On le met aux voix. Votes contre ? Abstention ? NPPV ? Merci beaucoup.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- De solliciter pour 2020 le versement d'un fonds de concours de 43 500 € en faveur de la Commune de Dammarie-lès-Lys au titre des charges de centralité nécessaires au fonctionnement de l'Académie Musicale,
- D'autoriser M. le Maire à signer avec la CAMVS la convention précisant les modalités de versement et les contreparties pour le versement de ce fonds de concours ainsi que tout document s'y rapportant.

M. BATTAIL : Alors, il y a ensuite trois points qui touchent aux finances et on commence avec l'annulation des redevances d'occupation domaine privé public pour les commerces et c'est Khaled LAOUITI qui présente.

11. 2020-100 – Annulation des redevances d'occupation du domaine privé et public pour les commerces dammariens et des loyers du Pôle santé suite aux circonstances liées au coronavirus

M. Khaled LAOUITI, Conseiller Municipal Délégué : Merci, M. le Maire. Les mesures restrictives de confinement imposées par le gouvernement sur des périodes d'état d'urgence sanitaire ont mis en difficulté financière l'ensemble des activités professionnelles : économie, santé et autres.

Afin de soutenir les acteurs locaux dammariens, la Ville a été conduite à prendre les mesures suivantes, par décisions du Maire n° 2020-50, 59, et 91, qu'il convient de régulariser auprès du Conseil Municipal :

- d'une part, l'annulation des redevances d'occupation du domaine privé et public pour les commerces dammariens sur la période du mois de mars à juin, et novembre pour les commerces dits non essentiels, période d'inactivité pour eux, ce qui permet d'alléger leurs charges fixes et,
- d'autre part, l'annulation des loyers des professionnels du pôle santé pour la période des mois d'avril à mai, afin de remercier les soignants pour leur dévouement.

Ces annulations représentent une baisse totale des recettes de 26 437 € pour la Ville de Dammarie-lès-Lys. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider d'entériner les trois décisions du Maire 2020-50, 59 et 91, prises pendant l'état d'urgence sanitaire, afin de régulariser la situation auprès de la trésorerie municipale Melun Val-de-Seine.

M. BATTAIL : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou de demandes d'intervention sur ce sujet ? Non ? On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? NPPV ? Merci, Khaled.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'entériner les trois décisions du Maire n° 2020-050, 2020-059 et 2020- 091 prises pendant l'Etat d'urgence sanitaire afin de régulariser la situation auprès de la Trésorerie Municipale Melun Val-de-Seine

M. BATTAIL : Ensuite, c'est la décision modificative numéro deux.

12.2020-101 – Décision modificative n 2 Ville de Dammarie-lès-Lys

M. Khaled LAOUITI, Conseiller Municipal Délégué : Dans le cadre de l'étalement de la charge de subvention exceptionnelle accordée à l'espace Pierre Bachelet d'un montant de 392 340 € et suite aux observations de la trésorerie sur les jeux d'écriture à mettre en œuvre, il convient d'ajuster les inscriptions par décision modificative. Ainsi, les ajustements concernant en section de fonctionnement, le changement du chapitre de recettes d'ordre de 392 340 € en section d'investissement, l'inscription d'une dépense d'ordre de 392 340 €, cette dépense sera équilibrée par le FCTVA de 50 400 €, de la taxe d'aménagement de 138 500 € suite aux notifications, d'un emprunt de 203 440 € dont le total est de 3 489 634 €.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider de procéder aux ajustements budgétaires.

M. BATAIL : Merci, Khaled.

Est-ce qu'il y a des questions , des demandes d'intervention sur ce point-là ? Non ? On le met aux voix. Votes contre ? Abstention ? Une seule, je vous remercie. NPPV ? Je n'en vois pas et bien, je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :

- De procéder aux ajustements budgétaires relatifs à l'étalement de la charge de la subvention exceptionnelle accordée à l'Espace Pierre Bachelet d'un montant de 392 340 selon le détail joint en annexe. Ainsi la décision modificative s'équilibre de la façon suivante :
 - Section de fonctionnement Section d'investissement
 - Dépenses 392 340
 - Recettes 392 340

M. BATAIL : Le point suivant, c'est l'autorisation budgétaire pour nouvelles dépenses en section d'investissement sur 2021, et c'est de nouveau Khaled.

13.2020-102 – Autorisation budgétaire pour de nouvelles dépenses en section d'investissement sur l'exercice 2021

M. Khaled LAOUITI, Conseiller Municipal Délégué : Seul le Conseil Municipal peut autoriser l'ouverture de crédit en section d'investissement avant le vote du budget primitif. Dans la limite du cadre des crédits ouverts hors dettes en 2020, soit 4 413 302 €. Ainsi, les demandes présentées par les services représentent un montant total de 426 974 €, dont le détail est joint en annexe.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider d'autoriser l'ouverture de crédit en section d'investissement sur l'exercice 2021 selon les détails joints en annexe, d'inscrire les crédits correspondant au budget primitif 2021.

M. BATTAIL : Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ? Oui, M. BENOIST.

M. BENOIST : C'est sur la nature de l'étude de faisabilité pour la halle du marché, la phase 3. En commission, cela concernait plutôt le secteur de la halle du marché, on a eu notre réponse, vous savez qu'on est sensible sur le sujet.

M. BATTAIL : Oui. J'ai bien compris que vous aviez été force de proposition. Il n'y a pas grand-chose à ajouter, mais vous avez raison de préciser ce point, je n'ai pas assisté aux débats de la commission. Donc, on va considérer que la réponse a été apportée.

Y a-t-il d'autres questions ou de demandes d'intervention ? Non ? On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? NPPV ? Merci beaucoup Khaled pour ces trois points.

M. Khaled LAOUITI : Merci à vous. Et j'en profite pour vous souhaiter une bonne soirée.

M. BATTAIL : Oui, puisqu'il était dit que pouvoir était donné ensuite. Bonsoir, Khaled et merci.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'autoriser l'ouverture de crédits en section d'investissement sur l'exercice 2021 selon le détail joint en annexe,
- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2021.

M. BATTAIL : Le point suivant, c'est la délégation de service public relative à la production et à la distribution de chaleur par géothermie, etc., et c'est Ali KAMECHE qui nous en parle.

14. 2020-103 – Délégation de Service Public relative à la production et la distribution de chaleur par géothermie et d'exploitation du réseau de chaleur sur les secteurs de l'Abbaye du Lys et de la Plaine du Lys : Approbation du rapport annuel 2019 du délégataire GEODALYS

M. Ali KAMECHE, Adjoint au Maire : Bonsoir à tous. Merci, M. le Maire.

Donc, délégation de service public à la production et à la distribution de chaleur par géothermie, et d'exploitation du réseau de chaleur sur le secteur de l'abbaye du Lys et de la Plaine du Lys. On va aborder l'approbation du rapport annuel 2019 du délégataire GEODALYS.

Comme vous le savez, une DSP en 2016 est venue remplacer la SOCRAM, qui était une chaufferie à base de fioul lourd, donc d'énergies fossiles, qui date des années 67-68. On a créé la société GEODALYS suite à cette DSP qui est une société filiale d'ENGIE ENERGIE SERVICE.

Dans le cadre des missions confiées à GEODALYS, un rapport doit être présenté chaque année, correspondant à la saison de chauffage. Aussi, nous sommes là, ce soir, pour la saison de chauffe 2019 comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Le rapport élaboré par GEODALYS comporte une analyse technique et financière du chauffage urbain desservant la Plaine du Lys, permettant à la Ville d'apprécier l'activité de son délégataire. La Ville de Dammarie-lès-Lys et la société GEODALYS ont été amenées à conclure deux avenants à la convention de base.

S'agissant du compte rendu technique, la rénovation des installations de production thermique a été engagée à compter du mois de mai 2016. Des installations de géothermie ont été réalisées sur la période 2016-2017 et mises en service au 1^{er} décembre 2017, après une période de test de deux mois. Il faut savoir que la première saison de chauffe complète, c'est 2018. C'est important pour appréhender et apprécier notamment les problématiques de tarifs par rapport au R1 et au R2, mais nous y reviendrons après.

La piscine Jean Boiteux et le groupe scolaire Coty ont fait l'objet d'un raccordement au cours de l'année 2017 et d'une mise en service en novembre 2017. La crèche Bonjean, le collège Doisneau, le lycée Joliot-Curie ont fait l'objet d'un raccordement au cours de l'année 2018. le compte de gros entretiens et rénovations fait l'objet d'une gestion transparente ; le solde cumulé dépenses-recettes s'élève au 31 décembre 2019 à 361 861,20 € hors produits financiers.

Nous allons aborder maintenant le bilan environnemental. Je pense que c'est la partie la plus intéressante pour ce bel outil qu'est notre géothermie. En 2019, il faut savoir que l'émission de tonnes de CO₂ s'élève à 950 t soit dix fois moins qu'en 2017, du fait de la mise en service de la géothermie. L'objectif était d'atteindre l'équilibre du bilan CO₂ en 2020 et compte tenu de ce qui avait été constaté en 2018, il apparaissait probable que cet équilibre soit atteint dès 2019, en permettant une valorisation des quotas excédentaires sur le dernier exercice de la période Plan National d'affectation des quotas trois (PNAQ 3). Malheureusement, c'est comme ça, on rentre dans le PNAQ 4. L'annulation des quotas de CO₂ pour GEODALYS suite à la mise en place de la géothermie et à la parution du 20 avril 2020, qui acte la nouvelle phase PNAQ sur la mise à jour des quotas affectés à titre gratuit rend caduc cet objectif. GEODALYS devra désormais provisionner un montant lié à la taxe sur les émissions de CO₂.

Il faut savoir que GEODALYS devra provisionner ou acheter des quotas de CO₂ à hauteur de 3 à 4 000 t de CO₂ à partir de maintenant. La consommation spécifique de l'installation en consommation ramenée à un DJU est en augmentation de 8,3 % par rapport à 2018. Cette évolution est à surveiller dans les années à venir. L'énergie thermique s'est substituée à la cogénération à partir du 1^{er} décembre 2017 dont un taux de couverture des besoins pour cette énergie en 2019 élevé.

On peut aussi noter que les consommations d'eau d'appoint sont nettement inférieures à celles connues par le passé. On a divisé par cinq la consommation d'eau en raison du passage de la haute pression à la basse pression. La rénovation de la chaufferie centrale

et les pompes réseau ont conduit à une baisse significative de la consommation d'électricité de la centrale thermique. Pour sa part, la centrale de géothermie a consommé 1 173 MWh d'électricité sur la deuxième année pleine d'exploitation, pour une quantité d'énergie thermique récupérée de 35 000 MWh.

Déduction faite des pertes pour réchauffage de l'eau d'appoint, les pertes réseaux sont estimées à 3 265 MWh. Toutes ces évolutions concourent à une minoration de l'impact du réseau de chauffage urbain sur le plan environnemental.

Perspectives d'évolution. En 2019, un schéma directeur du réseau a été réalisé, permettant d'identifier le raccordement potentiel des nouveaux abonnés. Le développement du réseau permettrait d'optimiser les capacités de récupération de l'énergie géothermale et de bonifier le prix de l'énergie distribuée par mutualisation des charges fixes. Donc, là, l'enjeu, c'est de multiplier les clients, les prospects pour faire baisser le prix. C'est un véritable enjeu, il faut prendre notre bâton de pèlerin et aller trouver tous les collectifs et tous les clients possibles pour diminuer le coût de charges fixes. On profitera aussi de tous les projets pendant le mandat et de toutes les opportunités pour diminuer les charges fixes. Par exemple, l'enjeu est de trouver de nouveaux clients sur le parcours du pôle santé. On peut penser à l'école Sainte-Marie, à d'autres collectifs présents sur le parcours pour rentabiliser notre développement de la géothermie.

En termes de tarification. Il faut noter un point particulier. Les réseaux de chaleur souffrent aujourd'hui d'un coût historiquement bas des énergies fossiles. Il faudra donc faire attention quand on appréciera le prix moyen du mégawatt. Aujourd'hui, on est à 88,19 € TTC, il faut savoir que la moyenne nationale des réseaux de chaleur, est à 89,52 € TTC, tout dispositif de réseaux de chaleur confondu. Donc, on est très bon en termes de performance sur notre dispositif. Il se décompose en une légère baisse du poste R1, une très légère hausse du poste R2, mais on pourra y revenir si vous avez des questions s'agissant du R1 et du R2.

Pour rappel, une partie des subventions n'a pas encore été débloquée. Elle devrait intervenir dans les mois et les années à venir, notamment les subventions de l'ADEME. Dès son versement, un avenant sera établi afin de faire bénéficier les abonnés tel que cela est prévu dans la convention de délégation du service public.

Conclusion : la mise en œuvre de la géothermie qui assure une garantie d'un prix de l'énergie stable pour les décennies à venir, permet de bénéficier d'une économie de 14 % par rapport aux prix pratiqués entre 2010 et 2015 dans le cadre du précédent contrat. Ce prix intègre évidemment à compter de l'année 2018, le financement des travaux des installations géothermales pour un montant de 12 millions d'euros. Le versement du solde des subventions qui devraient intervenir en 2020-2021 ainsi que le raccordement en fin d'exercice 2018 du lycée Joliot-Curie, du collège Doisneau et de la crèche Bonjean, contribueront à une légère bonification des tarifs.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du rapport technique et financier élaboré et présenté par le délégataire GEODALYS, dans le cadre de la

délégation du service public pour l'année 2019. Il faut aussi noter que cet outil très performant permettra à notre territoire, de diminuer de façon sensible l'empreinte carbone. Donc là, on a vraiment un véritable outil performant et solidaire sur le plan énergétique.

M. BATTAIL : Merci, Ali. Y a-t-il des questions ? Oui M. BENOIST.

M. BENOIST : Oui, effectivement, il y a un énorme avantage à s'être orienté vers la géothermie puisqu'on réduit par 10 l'émission de CO2.

Je voulais aussi remercier le cabinet-conseil SERGIE pour les éléments de réponse qu'il nous a apporté en commission.

Puis, je voudrais aussi reprendre l'idée qui était émise dans cette commission par la voix du Vice-Président M. GUERARD, qui était d'organiser une réunion entre l'assistant de la Ville, donc le cabinet SERGIE, la Ville, GEODALYS évidemment et puis les différents abonnés (bailleurs, copropriétés et autres) pour qu'il y ait une meilleure compréhension des tarifs et une explication sur ce sujet parce qu'on a pu voir qu'il y avait certaines copropriétés qui étaient étonnées d'avoir finalement dans leur charge, une diminution du coût de chaleur qui n'était pas à la hauteur de ce qu'ils avaient espéré au départ.

M. BATTAIL : Oui, Ali.

M. KAMECHE : Tout à fait, l'enjeu pour 2021, c'est d'offrir à nos usagers et à nos administrés une meilleure compréhension et une meilleure visibilité sur cet outil. S'agissant des tarifs, j'évoquais tout à l'heure le R1 et le R2. La réunion dont vous avez parlé, fait partie du plan d'actions que nous allons mettre en œuvre en 2021. Ce que je peux vous proposer, dans le prolongement de ce que vous venez de dire, dans la mesure où cet équipement est très intéressant et très performant, c'est d'aller le visiter et bénéficier ainsi d'une explication in situ.

Nous avons aussi décidé de rencontrer tous les bailleurs sociaux pour échanger avec eux et les amener à nous expliquer comment ils pratiquent la communication auprès de leurs tarifs. Il ne vous a pas échappé, durant toutes ces années, que nous étions aussi très investis sur la compréhension et les charges locatives puisque, on est sur la Plaine du Lys et notamment sur un des plus gros bailleurs « 1 000 et Une Vie Habitat ». Je suis sollicité très régulièrement notamment sur les charges locatives.

Tout à l'heure, je vous ai expliqué que la première saison de chauffe complète, c'était 2018. Il ne faut pas perdre de vue que dans le déversement des charges locatives, un certain nombre de bailleurs ont une, voire deux années de retard. A leur décharge aussi, il leur manquait aussi de la visibilité pour provisionner les charges. Donc, tout cela participe aussi d'une complexité qu'on ne maîtrisait pas jusqu'à maintenant. Les charges locatives, c'est complexe. Le réseau de chaleur, c'est aussi un élément qui était inconnu en termes de recul par rapport aux aléas climatiques et aux investissements. Les bailleurs et les collectifs ont consenti des efforts importants pour moderniser les sous-stations puisqu'on est passé d'une technologie en haute pression à une basse pression. Il

a fallu adapter les sous-stations. Donc, ça a nécessité des investissements. Je vous concède en tant que locataire aussi que c'est très, très compliqué de lire la structure tarifaire liée à l'eau chaude sanitaire et au chauffage.

Nous avons donc décidé dans le cadre du plan d'actions afin d'améliorer la communication autour du dispositif, d'aller vers nos partenaires bailleurs sociaux et collectifs et de faire aussi à partir de 2021, une communication qui participera de la compréhension des usagers.

M. BATTAIL : Merci, Ali.

On peut s'accorder à le dire, c'est un bel outil au service d'un grand nombre de personnes, et penser à des pistes de développement, réfléchir à des livraisons complémentaires. Je tiens aussi à préciser la possibilité de travailler avec un opérateur qui est un organisme satellite de la Région Ile-de-France qui s'appelle « La SEM Energie » et qui peut réaliser pour des copropriétés, des audits en matière de chauffage. Cela s'adresse plutôt à la rénovation thermique. Il a obtenu, c'est assez rare pour que ce soit souligné, l'autorisation de monter les projets jusqu'aux prêts. C'est-à-dire qu'il a aussi une capacité bancaire pour monter les prêts associés aux opérations de rénovation énergétique. Donc, cet organisme a une vraie compétence sur le sujet, en matière de rénovation énergétique, mais aussi des conseils pour les copropriétés qui veulent s'orienter sur ces questions. Je pense qu'il ne faut pas hésiter à faire appel à SEM Energie. Je viens d'avoir une réunion où il présentait leurs résultats pour l'année écoulée qui ont été évidemment compliqués, comme beaucoup d'opérateurs, puisque monter des réunions de copropriété pendant la période du covid, ce n'est pas simple. Obtenir un consentement éclairé dans ces conditions-là, c'est quand même encore plus compliqué que quand on présente les projets à des personnes en présentiel. Quoi qu'il en soit, SEM Energie a une belle compétence. Je pense à des copropriétés qui peuvent se tourner vers elle, aux Fontaines du Lys par exemple. Dans le cadre éventuel d'un raccordement à la géothermie, il y a bien entendu des dossiers techniques importants à mener avant de se lancer. En tout cas, nous avons leurs coordonnées. En plus ce sont des interlocuteurs très abordables. Ce n'est pas une structure pléthorique où on passe par différents services.

M. KAMECHE : Merci, M. le Maire. Tout ce qui peut concourir à convaincre les collectifs de rejoindre notre dispositif de géothermie est à prendre.

M. BATTAIL : Il est certain qu'il est plus simple de monter les projets avec les bailleurs sociaux, car il y a un interlocuteur unique. Quand on parle à des copropriétés, il y a évidemment plusieurs copropriétaires. Donc, c'est plus compliqué.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur la géothermie, non ? On doit approuver ce rapport. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? NPPV ? Je vous remercie. Je pense que c'est un beau dispositif, il faut continuer à le valoriser, l'exploiter parce que c'est sans doute une des pistes de la stabilité en approvisionnement énergétique pour demain. C'est vrai qu'au regard des baisses qu'il y a pu y avoir sur certains marchés...

M. KAMECHE : Ça ne durera pas.

M. BATTAIL : En effet ça ne va pas forcément durer, je crois qu'on peut se le dire. Merci, Ali.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :

- Du rapport technique et financier, élaboré et présenté par le Délégué GEODALYS dans le cadre de sa délégation de service public pour la saison 2019

M. BATTAIL : Le point suivant, c'est l'approbation du projet de schéma directeur donc, c'est toujours Ali qui nous le rapporte.

15. 2020-104 – Approbation du projet de schéma directeur du réseau de chaleur urbain de la Ville de Dammarie-lès-Lys

M. Ali KAMECHE, Adjoint au Maire : Dans le prolongement de ce qu'on vient de dire, approbation du schéma directeur du réseau de chaleur urbain de la Ville de Dammarie-lès-Lys. Dans le cadre de la gestion du service public de production et de distribution de chaleur par mix géothermie, gaz exploitation et réseaux de chaleur sur le périmètre des secteurs de la Plaine du Lys et de l'Abbaye, il a été élaboré un projet de schéma directeur du réseau de chaleur urbain sur la Commune de Dammarie-lès-Lys, par le bureau de conseil en maîtrise d'énergie SERGIE, qu'on remercie aussi.

Le projet de loi de transition énergétique prévoit un amendement spécifique aux réseaux de chaleur en fixant un objectif ambitieux qui est la multiplication par cinq de la chaleur issue des énergies renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur à l'horizon 2030. La Ville de Dammarie-lès-Lys souhaite poursuivre la mise en place d'une politique exemplaire de maîtrise énergétique et de développement durable. Elle s'est donc engagée dans l'élaboration d'un schéma directeur de son réseau de chaleur afin de définir une situation cible et des scénarii d'évolution sur la base d'un diagnostic technico-économique de l'état actuel du réseau et de sa production, d'hypothèses de raccordements supplémentaires et d'une évaluation du potentiel d'extension, d'optimisation et de renforcement du réseau.

Ce projet de schéma directeur a été élaboré conformément au guide de réalisation conçue par « AMORCE » avec le soutien de l'ADEME en 2015. Le recours à la géothermie depuis fin 2016, les équipements de production ainsi qu'en sous-stations récents, le bon rendement du réseau et la faible sensibilité à l'évolution du prix des énergies fossiles de la taxe carbone restent une force pour permettre des extensions du réseau de chaleur urbain. De même, les disponibilités en puissance sur les réseaux, la valorisation du faible taux en émission de gaz à effet de serre, sont des opportunités que la Municipalité souhaite mettre à profit dans les années à venir.

Afin de permettre la réalisation de cette étude, la Ville a sollicité l'appui financier, par le biais d'une demande de subventions auprès de l'ADEME laquelle lui a été accordée. Il est proposé donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce rapport de schéma directeur du réseau de chaleur urbain de la Ville de Dammarie-lès-Lys. Evidemment tous les éléments et tout ce qu'on a dit juste avant concourent à cette décision.

M. BATAIL : Merci, Ali. En attendant aussi que ça devienne un schéma intercommunal puisqu'il y a un moment aussi tout ça est censé se synchroniser, ça a du sens également puisqu'au fond, il y a des équipements qui peuvent être situés sur une ville voisine et pour autant qui pourraient bénéficier de la géothermie de Dammarie. Je pense par exemple au palais de justice, un bâtiment important, et qui peut se raccorder sur notre unité de géothermie puisqu'elle serait la plus proche.

M. KAMECHE : Ce qui est assez remarquable dans l'Agglomération Melun de la Val-de-Seine, c'est qu'effectivement au Mée-sur-Seine, à Melun, à Vaux-le-Pénil, à Dammarie-lès-Lys, on a des dispositifs de géothermie. L'idée du schéma directeur intercommunal est de trouver des mutualisations, des synergies possibles sans oublier les barrières naturelles puisqu'effectivement, entre Le Mée et Dammarie-lès-Lys, il y a la Seine. Donc, des fois, ce n'est pas évident, mais le palais de justice est un très bon exemple.

M. BATAIL : La Seine est un obstacle, certes, mais on fait traverser les déchets d'assainissement sous la Seine puisqu'ils viennent à la station d'épuration de Dammarie. Bien entendu, il faut étudier le coût pour que tout cela reste des opérations rentables.

Est-ce qu'il y a des questions ou interventions ? Oui, M. BENOIST.

M. BENOIST : Oui, c'est plutôt une remarque. En regardant les évolutions proposées, j'ai remarqué que sur le site de la Clinique de l'Ermitage, il est indiqué 150 logements.

C'est une réponse à ma question qui datait du précédent mandat où je n'avais pas eu de réponses sur le nombre d'îlots ou nombre de logements qui allaient être construits sur le secteur.

M. BATAIL : Je ne connais toujours pas le nombre définitif envisagé, ce qui est sûr c'est que la construction de la future maison médicale avance bien, tout le monde le voit. Nous continuons en parallèle à travailler sur le reste du site. Nous discutons avec différents interlocuteurs. Ça va finir par aboutir. Il s'agit d'investissements considérables et donc ça ne peut se justifier vraiment que par le nombre de logements desservis ou de surfaces d'établissement public.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques que cette excellente remarque de M. BENOIST ?

M. BENOIST : Qui n'a rien à voir avec la géothermie.

M. BATAIL : Mais qui témoigne d'une lecture attentive du dossier, présentons les choses comme ça.

M. KAMECHE : On avait quand même évoqué la baisse des coûts fixes, en tout cas, la répartition des coûts fixes, donc il y a un intérêt.

M. BATAIL : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou demandes d'intervention ? Non.

On va le mettre aux voix puisqu'on demande une approbation. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? NPPV ? Je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver le projet de schéma directeur du réseau de chaleur urbain de la Ville de Dammarie-lès-Lys.

M. BATAIL : Le point suivant, c'est le classement dans le domaine routier communal de l'extension du mail Marcel et Maryvonne Pouvreau.

16. 2020-105 – Classement dans le domaine routier communal de l'extension du mail Marcel et Maryvonne Pouvreau

M. Victor GUERARD, Conseiller Municipal : Merci, M. le Maire. Je vais être bref. Il s'agit du classement dans le domaine routier communal de l'extension dans le domaine Pouvreau. La Ville de Dammarie-lès-Lys, dans le cadre des travaux de construction du centre commercial de la ville, a aménagé une nouvelle voirie permettant l'extension du mail Pouvreau jusqu'à la rue Gaston Pluchon, vous avez le plan en annexe.

Les travaux étant terminés, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de dire que l'extension de cette voirie est d'intérêt communal et de classer cette voirie dans le domaine routier.

M. BATAIL : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou demandes d'intervention sur ce sujet ? Non.

On le met aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Merci

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- De dire que l'extension du mail Marcel et Maryvonne Pouvreau est d'intérêt communal ;
- De classer cette voirie dans le domaine routier communal de la Ville de Dammarie-lès-Lys.

17. 2020-106 – Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville et BOUYGUES TELECOM pour l'installation d'une station radioélectrique sur le site du complexe sportif Jean Zay (parcelle cadastrée AP 435)

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant concerne la Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville et BOUYGUES TELECOM pour l'installation d'une station radioélectrique sur le site du complexe sportif Jean Zay (parcelle cadastrée AP 435).

BOUYGUES TELECOM nous demande de pouvoir disposer d'un endroit pour installer son pylône. La convention est prévue pour une durée de 12 ans avec une redevance annuelle de 4 150 € net, donc un prix au mètre carré de 415 € net pour une surface mise à disposition de 10 m².

Il vous est proposé de m'autoriser à signer la Convention d'occupation, ce qui ne préjuge pas d'un débat que l'on va avoir et sur lequel Ali KAMECHE travaille, sans doute au prochain Conseil Municipal ou peut être celui d'après, ça dépend un peu de tous les éléments, puisqu'on avait dit qu'on ferait le point sur la 5G.

D'ailleurs, c'est aussi un sujet avec la Communauté d'Agglomération. Vous savez qu'assez souvent, ces pylônes ou ces installations d'antenne sont situé(e)s sur les châteaux d'eau. Or les ouvrages correspondant à la distribution de l'eau sont transférés à la Communauté d'Agglomération puisqu'elle a la compétence eau potable. Nous avons donc saisi la Communauté d'Agglomération pour continuer à bénéficier des redevances qui avaient été établies en son temps sur l'implantation desdits pylônes.

Apparemment, c'est un peu compliqué juridiquement, mais nous ne désespérons pas de conserver la redevance. C'est un minimum puisque les principaux intéressés sont les villes plutôt que les agglomérations.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette délibération. M. BENOIST.

M. BENOIST : Oui, je voulais savoir si vous aviez connaissance de la fréquence des contrôles sur le niveau des émissions des ondes sur ces secteurs. Je ne doute pas que les opérateurs se soumettent à la réglementation et au respect des normes, mais savoir si par ailleurs, vous avez connaissance de contrôles réguliers sur ce niveau d'émission.

M. BATAIL : A priori, ils nous le fournissent régulièrement. Je pense que ça fait partie aussi sans doute des éléments qu'on pourrait être amené à vous communiquer lorsqu'on aura cette séance de débat. Ali, si tu veux intervenir.

M. KAMECHE : S'agissant des contrôles des émissions, l'idée est aussi d'attendre le rapport préliminaire de l'ANSES et le rapport définitif qui va nous donner un certain nombre d'éléments d'informations, notamment sur les modalités de contrôle et de suivi de ces risques sanitaires. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité revenir vers vous après sa diffusion.

S'agissant de ce que vous évoquez, effectivement dans les dossiers d'informations fournies dans les demandes préalables de travaux, il y a conformément à la loi Abeille et la réglementation de la recette, l'ensemble des éléments par rapport à la couverture électromagnétique et au risque lié, et notamment lorsqu'il y a la présence à proximité d'une antenne ou d'un dispositif lié à des antennes d'école ou de site accueillant des enfants. Tout ça fait partie, effectivement, du processus d'information préalable à l'installation et aux travaux des opérateurs, mais on reviendra vers vous de façon exhaustive après le rapport définitif de l'ANSES.

M. BATAIL : Il me semble que c'est la manière la plus rationnelle de répondre à toutes ces questions qui sont évidemment légitimes.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou demandes d'interventions sur ce point ? Non, on va le mettre aux voix ? Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant, dûment habilité, à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville et BOUYGUES TELECOM pour l'installation d'une station radioélectrique sur le site du complexe sportif Jean Zay (parcelle cadastrée AP 435) ainsi que tout document s'y rapportant, notamment ses avenants éventuels.

M. BATTAIL : J'ai une intervention souhaitée de la part de Dominique MARC sur le marché de Noël.

M. MARC : Je voulais faire un peu le point. Tout ce qu'on avait prévu naturellement avec les services est annulé. Il était prévu qu'on fasse le marché de Noël sous la Halle, qu'on ait des groupes de musiciens.

Le marché de Noël devait se dérouler sur deux jours, le 19 et le 20, donc samedi et dimanche de cette semaine. Il était aussi prévu une autre scène musicale, juste à l'entrée de l'église. Il y avait plusieurs orchestres, des chorales et des orchestres.

Nous avons prévu des calèches qui allaient partir de la Halle et qui remonteraient jusqu'à la ferme du Parc Soubiran pour faire un petit tour dans le parc, ce qui aurait été très agréable au milieu des animaux. On avait même prévu quatre calèches pour éviter qu'il y ait trop d'attente.

Nous avons des exposants, un feu d'artifice le samedi soir, et des échassiers qui conduisaient le public depuis la Halle jusqu'à l'Abbaye pour voir le feu d'artifice.

Tout ça est tombé à l'eau. Je voulais juste vous donner cette information pour dire que les services avaient beaucoup travaillé.

M. BATTAIL : Merci, Dominique. On a aussi pris cette décision parce qu'il n'est pas évident qu'il y ait beaucoup de monde au rendez-vous de cette manifestation. Le cœur n'y est pas forcément, il faut dire les choses comme elles sont.

Il y aura quelques commerçants de bouche sur la halle du marché dimanche. Seront présents ceux qui ont l'habitude de venir. La seule chose à dire c'est qu'on se rattrapera l'année prochaine ou à une autre occasion puisque j'espère qu'avec le plan vaccinal, on sortira de cette crise sanitaire.

Certaines communes ont choisi quand même de maintenir leur marché de Noël. J'ai échangé avec certains élus à l'occasion du Conseil Régional. Beaucoup m'ont dit que l'esprit n'y était pas.

En tout cas, merci pour ce que vous avez essayé de faire. On y a cru jusqu'à assez tard, puis, quand on a vu les décisions s'enchaîner, il vaut mieux rester prudent. Il y a l'aspect évidemment sanitaire, tout ce qui est rassemblement, ce n'est pas conseillé actuellement.

Je voulais vous retenir encore un peu parce que nous souhaitons marquer dans ce conseil un moment solennel. C'est en effet la dernière séance, il faut le dire comme ça, pour Eric LENARTOWICZ qui a dirigé les services techniques de la Ville pendant 15 ans et que beaucoup d'entre vous connaissez. Venez, Eric !

Applaudissements

M. BATAIL : Eric fait valoir ses droits à la retraite, c'est bien légitime. Je tenais à dire que j'ai toujours eu un immense plaisir à travailler avec lui parce qu'Eric a notamment cette qualité extraordinaire, d'être optimiste et zen.

Dans les sujets dès fois un peu compliqués, même si tout paraît simple une fois réalisé, par exemple l'avenue de la Forêt où on dit « finalement, c'est beaucoup plus joli qu'avant », je peux vous dire qu'au départ, il n'y en avait pas beaucoup qui soutenait ce projet. Eric nous a dit « on va parler à tout le monde, on va se concerter et on va avancer. » Au bout du compte, ça a réussi et je l'en remercie. Mais il n'y a pas que ça. Il y a beaucoup de projets auxquels il a participé, ne serait-ce que l'endroit où nous nous trouvons puisque ce n'était pas du tout configuré comme ça avant son arrivée à Dammarie-lès-Lys. Tout cela a été mené, et bien mené et toujours avec de la bienveillance pour tout le monde parce que c'est une autre de ses qualités.

Merci beaucoup pour tout ce que vous avez fait Eric pour la Ville. Je sais que vous avez fait beaucoup pour Fontainebleau avant, mais nous, on vous remercie pour tout ce que vous avez fait à nos côtés.

M. LENARTOWICZ : Merci.

Applaudissements

M. LENARTOWICZ : Juste deux mots. J'ai commencé ma carrière ici en faisant cette salle de spectacle ; ma carrière se termine ici. La boucle est bouclée.

J'ai commencé par l'avenue Foch Fabien et je finis par l'avenue de la Forêt, c'est la direction de Moret. On a terminé la végétalisation aujourd'hui. Merci de votre confiance, M. le Maire et à tous les élus durant ces 16 ans.

J'ai vraiment pris beaucoup de plaisir à travailler dans cette ville. Après Fontainebleau, je suis arrivé à Dammarie. J'y ai retrouvé des amis grâce au football que je pratiquais.. On a réussi à faire de gros projets, pas toujours faciles. Vous avez parlé de l'avenue de la Forêt. Je crois qu'on peut être satisfait du résultat. On l'appelle maintenant les Champs-Élysées. Donc, je vous ai fait les Champs-Élysées. Voilà, M. le Maire, mon cadeau.

Merci à tous.

Applaudissements

M. BATAIL : Merci, Eric. Je profite aussi de l'occasion pour vous présenter le successeur d'Eric, M. Thierry CHAUVEROCHE qui nous a rejoints tout récemment. Vous voyez que le tuilage a pu se faire et puis, je ne doute pas qu'Eric restera un interlocuteur fidèle pour ce qu'on peut appeler « le coup de fil à un ami ». Ça peut de temps en temps aider.

Donc, bienvenue à vous Thierry et puis peut-être un mot de présentation si vous souhaitez nous expliquer votre parcours pour que tout le monde vous connaisse un petit peu.

M. CHAUVEROCHE : Bonjour à tous.

Je m'appelle Thierry CHAUVEROCHE. Je suis le nouveau directeur des services techniques de la ville, je remplace donc Eric.

Mon parcours professionnel est le suivant. J'ai été :

- Directeur des services techniques au Vésinet, dans le 78,
- Directeur des services techniques à Neuilly-Plaisance dans le 93,
- Directeur des services techniques à Montry dans le 77
- Directeur voirie à Boissy-Saint-Léger.

J'ai donc une quinzaine d'années de direction de service technique et d'urbanisme dans plusieurs communes. Ce qui m'a fait venir à Dammarie-lès-Lys, c'est l'ensemble des projets, des challenges qu'il y a à relever, tout le travail qui a été fait et tout le travail qui reste à faire. C'est une ville où on peut très certainement beaucoup s'exprimer, et apporter à M. le Maire son aide pour mettre en œuvre la politique municipale.

J'ai beaucoup apprécié la passation avec Eric C'est quelqu'un que je connais depuis quelques jours seulement mais j'ai fait la connaissance d'un formidable monsieur.

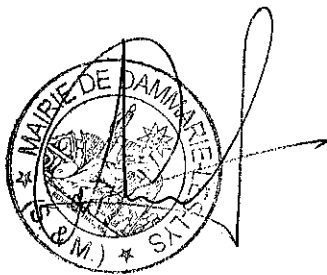
M. BATAIL : Merci beaucoup. On ne pouvait pas mieux dire.

Il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous de bonne fête de fin d'année malgré tout. Nous nous retrouverons tous en début d'année, j'espère en très bonne santé. Prenez soin de vous, distanciation, masques et gel hydro alcoolique.

La séance est levée à 20h50.

Le Maire-Conseiller Régional

Gilles BATAIL



La Secrétaire de Séance

Patricia CHARRETIER